

CONTRAT D'ABONNEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE
(Valant demande de devis gratuit)

1 - DEMANDEUR :

Nom - Prénom :

SOCIETE :

N° de Siret : (joindre un K bis)

Demeurant à (adresse actuelle) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel :@.....

2 ADRESSE DES TRAVAUX :

Demande au Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) de m'accorder aux conditions du règlement et tarifs des abonnements du SPEHA, un abonnement au réseau.

Cet abonnement desservira un terrain, une maison dont je suis **propriétaire** (ou en cours d'achat), situé à :

Si cette demande fait suite à un permis de construire n° (PC, PA, CUb) :

Parcelle n° Section n°

N° et Rue :

Code Postal : Ville :

Destination (1) usage domestique usage industriel arrosage chantier
 commerce bureaux autre :

PRECISEZ S'IL S'AGIT (à compléter)

POSE de compteur (les travaux de branchement ont été réalisés jusqu'à la niche ex lotissement)

- Ce compteur va-t-il remplacer un « défalqueur » ? OUI NON

OU
 Devis de BRANCHEMENT avec ou sans compteur (travaux de branchement au réseau à réaliser)

3 - DOCUMENTS A REMETTRE :

Joindre un plan de masse, de situation et un plan parcellaire pour les poses de compteurs dans un lotissement indiquant votre lot.

Attention ! Les parties non renseignées peuvent entraîner des retards dans l'étude de votre dossier.

l'abonné déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat. Il s'engage à se conformer au règlement du service des eaux dont un exemplaire lui a été remis sans préjudice des voies de recours de droit commun.

Le contrat d'abonnement au réseau entre en vigueur lors de la fourniture des prestations de service demandée après paiement.

Fait à _____, le _____ Signature _____

TRAVAUX REALISES LE :
NOM DES AGENTS :
MARQUE COMPTEUR :
NUMERO COMPTEUR :

**AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE
OU SERA EFFECTUE LE BRANCHEMENT**

Nota : Les renseignements ci-dessus, qui font l'objet d'un traitement informatisé, sont indispensables à toute fourniture d'eau et sont strictement réservés aux besoins du service. Tout abonné bénéficie du droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

4 – MODALITES DE PAIEMENT :

Les frais relatifs à toute demande ou pose de compteur feront l'objet d'une facture après réalisation de travaux ainsi que d'un titre de recettes.

Le paiement sera effectué auprès du Trésor Public de Nailloux au vu du titre de recettes.